

INSA

INSTITUT NATIONAL
DES SCIENCES
APPLIQUÉES
STRASBOURG

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

RECRUTEZ UN
ÉLÈVE-INGÉNIEUR



Rentrée - septembre 2017

RECRUTEZ UN-E INGÉNIEUR-E EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

À la rentrée de septembre 2017, trois spécialités de formation d'ingénieur seront ouvertes au contrat de professionnalisation.



TOPOGRAPHIE



PLASTURGIE



GÉNIE CIVIL



LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Les périodes cumulées représentent en moyenne 12 mois au service de l'entreprise qui peuvent faire l'objet d'un contrat de professionnalisation.

La 5^e et dernière année de formation des élèves-ingénieurs s'organise de la façon suivante :

À L'ÉCOLE



14 semaines

Périodes de formation

Cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques

EN ENTREPRISE



38 semaines

Missions professionnelles d'ingénieur

- Projet de recherche technologique (PRT)
- Projet de fin d'études (PFE)

À L'ÉCOLE



2 jours

Périodes d'évaluation

En fin de semestre et fin de formation (soutenance du projet de fin d'études)

Tous les professionnels assujettis au financement de la formation professionnelle continue, les établissements publics, industriels et commerciaux peuvent embaucher des étudiants en contrat de professionnalisation.

Centre de formation continue de l'INSA Strasbourg
Tél. : 03 88 14 47 90
contrat.pro@insa-strasbourg.fr

Embaucher un ingénieur en contrat de professionnalisation vous permet de sécuriser votre recrutement.

Sur une période de 12 mois l'emploi du temps de votre nouveau collaborateur alterne entre:

- des temps d'enseignement et d'encadrement de projet à l'INSA Strasbourg ;
- des temps de travail sur le site de l'entreprise, au service des projets de l'entreprise.

L'intégration du jeune est encadrée à la fois par:

- un enseignant INSA;
- par un collaborateur de votre entreprise formé pour assurer la fonction de tuteur.

L'entreprise et l'élève-ingénieur remplissent et signent le contrat CERFA n° 12434 02.

Le centre de formation continue de l'INSA Strasbourg envoie à l'entreprise la convention de formation, la fiche mission et le planning. L'entreprise transmet ensuite l'ensemble des documents à son OPCA (Organisme paritaire collecteur agréé) pour une demande de prise en charge.

En tant qu'employeur vous financez chaque année le contrat de professionnalisation en versant une contribution à votre OPCA.

Recruter un ingénieur en contrat de professionnalisation vous permet de mobiliser ces fonds déjà versés afin de financer les frais de formation de l'étudiant.

Coût de la formation: **6000 € net de taxes.**

Tout ou partie des frais de formation peuvent être pris en charge par votre OPCA.

La rémunération de l'alternant en contrat de professionnalisation est à la charge de l'employeur. Dans certains cas il est possible de bénéficier d'aides spécifiques.

Il existe un portail de l'alternance permettant de faire des simulations sur internet: www.alternance.emploi.gouv.fr

PRT

	septembre 2017				octobre 2017				novembre 2017					décembre 2017				janvier 2018								
	s36	s37	s38	s39	s40	s41	s42	s43	s44	s45	s46	s47	s48	s49	s50	s51	s52	s1	s2	s3	s4					
lun																										
ma																										
me																										
jeu																										
ven																										

PFE

	mars 2018				avril 2018				mai 2018					juin 2018				juillet 2018				août 2018					septembre 2018			
	s10	s11	s12	s13	s14	s15	s16	s17	s18	s19	s20	s21	s22	s23	s24	s25	s26	s27	s28	s29	s30	s31	s32	s33	s34	s35	s36	s37	s38	s39
lun																														
ma																														
me																														
jeu																														
ven																														

Legend:

- Possibilité de démarrage du contrat
- Travail à l'école
- Travail en entreprise
- Évaluation

INSA Strasbourg
Centre de formation continue

24 boulevard de la Victoire

67084 Strasbourg Cedex

Tél. +33 (0) 3 88 14 47 00

contrat.pro@insa-strasbourg.fr

www.insa-strasbourg.fr